



<b>Enjeux :</b>	<b>Climat : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel</b>
<b>Objectifs opérationnels :</b>	Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs

### **DESCRIPTION DU PROJET**

<b>Intitulé du projet :</b>
<b>CREATION ET AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AU SEIN DE LA VILLE DE COLMAR</b>
<b>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</b>
<b>Ville de Colmar</b>
<b>Localisation du projet :</b>
Carrefour avenue d'Alsace - rue de la Semm: 510 ml de piste cyclable unidirectionnelle et 270 ml de bande cyclable rue Saint Josse: 355ml de piste unidirectionnelle (contre sens cyclable) rue d'Agen: 790 ml de piste cyclable unidirectionnelle et 155 ml de bande cyclable avenue de Rome: 725 ml de piste cyclable unidirectionnelle et 210 ml de bande cyclable avenue De Gaulle: 650 ml de piste cyclable unidirectionnelle et 200 ml de bande cyclable route d'Ingersheim: 1060 ml de piste cyclable unidirectionnelle et 135 ml de bande cyclable rue de Riquewihr: 1170 ml de piste cyclable unidirectionnelle et 250 ml en bande cyclable.
<b>Description et objectifs du projet :</b>
<b>Objectif :</b> Le programme 2024 de travaux de voirie prévoit d'importants réaménagements et intègre, dans son approche, la thématique des pistes cyclables, afin de développer le réseau tout en sécurisant les itinéraires. Ces projets s'inscrivent dans la continuité des aménagements cyclables existants pour constituer un seul réseau cohérent à l'échelle de la Ville.
<b>Descriptif technique :</b> Pistes cyclables (longueur totale des 7 tronçons listés dans la rubrique "Localisation du projet") : 5.260 ml Bandes cyclables (longueur totale des 7 tronçons listés dans la rubrique "Localisation du projet") : 1.220 ml Largeur de chaque section : 1,50 m  Type de revêtement sur piste cyclable : Béton bitumineux 0/8 de couleur Ocre + Maçonnerie en séparation de la chaussée  Type de revêtement sur bande cyclable : Béton bitumineux 0/10
<b>Public visé :</b>
Habitants des quartiers environnants, cyclistes de loisirs et scolaires
<b>Echéancier de réalisation du projet :</b>
Date de démarrage des travaux : 1er trimestre 2024
Date de fin des travaux : 1er semestre 2025

## **DESCRIPTIF FINANCIER**

<b>Coût total du projet :</b>	<b>1 053 200 €</b>	HT	Investissement
<b>Participation CeA :</b>			
Base subventionnable retenue :	<b>1 053 200 €</b>		
Taux :	<b>10%</b>		
Montant :	<b>105 320 €</b>		
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>			
	Participations	Montant HT	Taux
	Ville de Colmar	684 580 €	65%
	Région Grand Est	263 300 €	25%
	Collectivité européenne d'Alsace (Fonds Attractivité Alsace)	105 320 €	10%
	<b>TOTAL PROJET</b>	<b>1 053 200 €</b>	<b>100%</b>

## **ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR**

- Bilinguisme : Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur les divers supports prévus et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue;
- Respecter les préconisations techniques nationales et le cahier des charges CeA en matière de conception, pour les projets du schéma des itinéraires cyclables (IC) structurants et à l'interface avec le réseau routier CeA;
- Signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA avant réception définitive des travaux;
- Inscrire le projet dans la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) dans les 3 mois suivant la mise en service du projet. Inscrire, dans cette même base, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens;
- Poser un panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA;
- Communication à assurer de la participation de la CeA;
- La promotion de cet itinéraire sera à assurer par l'Office de Tourisme de Colmar en lien avec Alsace Destination Tourisme;
- Mise en place d'un fléchage indiquant le collègue concerné le plus proche.

## **ENGAGEMENTS DE LA CeA**

- Dans le cadre de ses compétences et du respect du principe d'équité territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :
- Poursuivre et développer sa collaboration sur des projets en lien avec ses politiques publiques portés par la Ville de Colmar;
  - Mobiliser son ingénierie en faveur du présent projet, notamment la Direction du Bilinguisme sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet;
  - Apporter une assistance technique en matière de bonnes pratiques et de traductions (Direction du Bilinguisme);
  - Intégrer les données géoréférencées fournies dans son observatoire ainsi que les éventuels comptages de fréquentation;
  - Apporter des subventions d'investissement au projet, d'un montant total maximal de 105 320 € (10% du coût HT) au titre du Fonds Attractivité Alsace, dans les conditions précisées dans la convention financière dédiée. Cette subvention est conditionnée à la signature de la convention financière précitée à intervenir entre la CeA et le porteur du projet.

## **EVALUATION**

### **Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**

## **REMARQUES**

### **Remarques complémentaires :**